

# Horizon

magazine municipal d'informations - trimestriel - n°170 - Juillet 2015

**Inauguration du multi-accueil/crèche  
« L'Orée du jour » p.10**



P.08



Visite culturelle pour la  
délégation polonaise de  
Lomianki

P.16



Les services  
périscolaires : nos  
agents municipaux au  
premier plan

P.22



Concours « un dessin  
un texte », l'école Pierre  
Baudel a trouvé ses  
artistes



## EDITO

### Noyelloises, Noyellois,

L'année scolaire vient de se terminer et comme chaque année, des travaux de rafraîchissement et de réhabilitation seront entrepris aux écoles : une classe de l'école primaire sera repeinte et réaménagée tandis que les toitures de l'école maternelle, du préau et des toilettes seront entièrement refaites.

Par ailleurs, le gîte communal « L'Étape Noyelloise » a réouvert ses portes le 23 mai dernier. Disposant de sept chambres, dont une habilitée pour les personnes à mobilité réduite, il peut accueillir jusqu'à 19 personnes.

Nous avons reçu les résultats de comptages faisant suite à l'enquête de recensement réalisée au cours des mois de janvier et février 2015 sur la Commune. Aujourd'hui la Commune compte 2361 habitants, soit 65 de plus que l'estimation faite en 2013.

En juillet, la Municipalité propose de nouveau le centre de loisirs pour les enfants âgés de 4 à 14 ans. Parallèlement, le CMIS organise une nouvelle session de « Sport Vacances » pour les enfants de 12 à 16 ans. Le Comité de jumelage, quant à lui, continue ses traditionnelles colonies de vacances avec nos villes jumelées.

Le mois de juillet est marqué par la fête nationale. Avec un programme riche cette année sur notre Commune (marché aux puces, animations, spectacles, feu d'artifice), c'est aussi l'occasion de tous se rassembler derrière ce qui fait notre unité nationale : notre drapeau, notre histoire, nos anciens combattants, en participant au défilé.

Pour conclure cet édito, je termine par un mot aux bénévoles des associations qui se dévouent toute l'année pour l'ensemble des Noyellois et de la vie de notre Commune. Je tiens à les remercier pour le travail accompli et les assure du soutien de la municipalité dans la mesure de sa possibilité.

En cette période estivale, il ne me reste qu'à vous souhaiter des très bonnes vacances et à vous donner rendez-vous en septembre, où de nombreuses manifestations marqueront la rentrée.

Le Maire  
Léon COPIN



**h**orizon  
N° 170 - Juillet 2015

Service Communication  
Mairie - avenue de Paris  
62980 NOYELLES-LES-VERMELLES  
Tél. 03 21 61 38 38  
communication@noyellesvermelles.fr  
**Directeur de la publication**  
Léon COPIN  
**Rédaction - Infographies**  
**Photographies - Réalisation**  
Caroline MARIE  
Service Communication  
Impression RCS 378 454 300  
Tirage 1 120 exemplaires  
Dépôt légal à parution.





## Sommaire

### échos

08 Visite culturelle pour la délégation polonaise de Lomianki

10 Inauguration officielle du multi-accueil « L'Orée du Jour »

### Noyelles&vous

16 Les services périscolaires : nos agents municipaux au premier plan

### jeunesse

19 Le « Trèfle Noyellois » des randonneurs

22 Concours «un dessin, un texte», l'école Pierre Baudel a trouvé ses artistes

### Dossier

26 Des travaux à effectuer : déclaration préalable ou permis de construire ?

### infos en plus

30 De l'info, rien que de l'info

p33 La page de la bibliothèque municipale  
Conseils de lectures et informations culturelles.

p35 Etat civil  
Retrouvez les naissances, mariages et décès du dernier trimestre.



Les enfants inscrits aux TAP ont participé à un atelier cirque

## TAP : Retour sur la dernière période et informations sur les nouveautés de la rentrée scolaire

L'année scolaire touche à sa fin et les vacances scolaires arrivent à grands pas. Les enfants inscrits aux TAP ont, de nouveau, multiplié les activités pour cette dernière période de TAP.

**E**n cette fin d'année scolaire, la Municipalité tire un bilan très positif des Temps d'Activités Périscolaires mis en place à la rentrée scolaire 2014. Pour la rentrée 2015, la Municipalité prévoit de développer davantage les sorties et les activités pluridisciplinaires.

Pour la dernière période des TAP, les enfants ont profité du retour du soleil pour des activités en plein-air avec le jardinage ou les jeux collectifs. Ils ont aussi rendu visite de nombreuses fois aux papys et mamies de la maison de retraite noyelloise. Des activités toujours fortement appréciées.



## JARDINAGE ET PLANTATIONS

Les plus petits se sont rendus à diverses reprises à l'EHPAD de Noyelles-les-Vermelles afin de fleurir le patio. Désherbage, aération de la terre, plantation des fleurs, chaque enfant s'est pris au jeu du parfait petit jardinier sous l'oeil amusé des papys et mamies. Par ailleurs, dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris National 2015, ces enfants ont contribué au fleurissement de la Commune en plantant, par exemple, des fleurs au monument aux morts.

## DES RÊVES EN COULEUR

Les enfants inscrits en activités de loisirs aux TAP, ont participé à la journée mondiale du coloriage. De renommée mondiale, c'est la société STAEDTLER, entreprise allemande spécialisée dans la production de produits d'écriture, qui organise cette journée chaque année. Ainsi, les enfants doivent réaliser un dessin illustrant une thématique et les plus belles réalisations seront récompensées. Le thème cette année était « Rêves en couleurs ». Tout le matériel nécessaire est mis à disposition des enfants afin qu'ils dessinent en faveur d'autres enfants. En effet, STAEDTLER donne une dimension solidaire à cette journée en collectant des dons au profit d'associations humanitaires : SOS Villages d'Enfants est le bénéficiaire de cet événement en France.



## ACTIVITÉS MANUELLES ENTRE GÉNÉRATIONS

Les plus de 6 ans se sont rendus à diverses reprises à l'EHPAD de Noyelles-les-Vermelles afin de confectionner un hérisson avec les pages d'un livre. Une activité intergénérationnelle qui fédère les deux générations, où entraides et anecdotes sont au coeur de ces échanges.



## LE CIRQUE AUX TAP

Vendredi 12 juin, les enfants se sont rendus à la salle des sports pour pratiquer une activité « Cirque » en compagnie des clowns Pipo et Bozoo. Petits et grands se sont initiés aux arts du cirque, à la jonglerie de foulards, de balles et d'assiettes chinoises, mais aussi aux acrobaties et équilibres sur une boule ...

A l'issue de ces ateliers, les animateurs, les enfants et leurs parents étaient invités à assister au spectacle des clowns.

C'est avec un large sourire que les enfants ont salué les clowns avant de repartir gaiement avec leurs parents.





## KERMESSE DE FIN DE PÉRIODE

Pour clore cette première année de TAP, les animateurs et bénévoles ont organisé une petite fête sous forme de kermesse. Quelques stands ont été installés dans la cour de l'école maternelle et sur le plateau à l'arrière de la garderie périscolaire. Jeux gonflables, jeux d'agilités, stand de barbe à papas, sous un soleil radieux, les enfants se sont bien amusés.



## NOUVEAUTÉS 2015-2016

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, les parents ont inscrit leurs enfants aux TAP pour deux périodes : du 4/09/2015 au 16/10/2015 et du 6/11/2015 au 18/12/2015 .

Le vendredi midi, pour les enfants mangeant à la cantine et ne participant pas aux TAP, les parents devront récupérer leurs enfants à la garderie, rue Thorel. Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine le vendredi midi mais qui participent aux TAP, les parents devront les amener rue Piquart, par l'école maternelle.

Les enfants bénéficieront d'une pause récréation entre chaque activité de 14h45 à 15h00.

De nouvelles activités sont prévues : Baby gym, jeux de société intergénérationnels, atelier recyclage, initiation aux danses sportives, atelier fresque...

A chaque fin de période et avant les vacances, la Municipalité organisera une sortie (cinéma, cirque, poneys ...).



Monsieur le Maire, les membres du Comité de jumelage et la délégation polonaise au mémorial polonais.

## Visite culturelle pour la délégation Polonaise de Lomianki

Monsieur Tomasz Dabrowski, Maire de notre ville jumelée de Lomianki, est venu, accompagné d'une délégation polonaise de cinq personnes, visiter notre région pour cinq jours.

**A**rrivés le lundi 1<sup>er</sup> juin, après quinze heures de trajet, nos amis polonais ont été accueillis à « L'Étape Noyelloise », gîte communal. Pour la venue de la délégation polonaise, le Comité de jumelage présidé par Jean-Paul Copin, et la Municipalité ont concocté un programme complet.

### VISITES ET DÉCOUVERTES DU PATRIMOINE RÉGIONAL

Après avoir déposé une gerbe de fleurs au Mémorial polonais de la Guerre 1914-1918 situé sur la route d'Arras, la délégation polonaise s'est rendue à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette. Ils y ont découvert l'Anneau de la Mémoire, inauguré en novembre 2014, le cimetière et le mémorial français qui commémorent les violents combats de la Grande Guerre.





Le lendemain, ils se sont rendus sur la Côte d'Opale, en compagnie de Monsieur le Maire, pour visiter le Cap-Blanc Nez et le Cap Gris Nez puis Boulogne-sur-Mer. Ils ont également visité la vieille ville d'Arras, marquée par

la domination espagnole du X<sup>e</sup> siècle, à travers ses rues pavées, la Grand' place et la Citadelle.

## INSPIRATIONS CULTURELLES

Toutefois, Monsieur le Maire de Lomianki, Tomasz Dabrowski, et sa délégation polonaise ne sont pas seulement venus pour notre patrimoine régional. En effet, la délégation polonaise était désireuse de découvrir les bâtiments qui favorisent



« l'enfance et la jeunesse sur la Commune » : la crèche, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire, la maison des associations, la salle des sports (baby-gym, judo, bibliothèque, cybercentre, ...) et le City park. Monsieur le Maire de Richebourg a, à cet égard, eu la gentillesse de faire visiter sa nouvelle école publique, ouverte en septembre dernier.

Leur séjour s'est terminé par la visite d'une station de pompage d'eau et d'une unité de dénitrification importante gérée par Veolia, présente sur la Commune. Monsieur le Maire a souhaité clôturer cette semaine d'échanges par un Conseil municipal extraordinaire afin de discuter des politiques municipales en France et en Pologne, et une réunion d'information sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

La délégation polonaise, ravie de son séjour français, est repartie en promettant à la Municipalité qu'elle sera aussi bien reçue lorsqu'elle viendra, à son tour, en visite en Pologne, en septembre prochain.



### Noyelles jumelée avec Lomianki depuis 1990

La ville de Lomianki est située à 14 kilomètres de Varsovie. En 1991, le Maire de Lomianki de l'époque, Lech Jan Jeziorski, et Monsieur le Maire ont signé le traité de jumelage à Noyelles-les-Vermelles. Les changements politiques survenus après 1989 ont permis au peuple polonais d'aspirer à une évolution de ses institutions dans le but d'intégrer l'Union Européenne. La création de ce jumelage avec Lomianki a prouvé cette volonté d'unité européenne pour les Polonais.





Monsieur le Maire et Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais coupant le traditionnel ruban d'inauguration.

## Inauguration du multi-accueil/crèche « L'Orée du jour »

Mercredi 27 mai, Monsieur le Maire, accompagné du Conseil municipal, recevait les invités conviés à l'inauguration du bâtiment.

**A**ux côtés de Monsieur Philippe Blech, Directeur d'Établissement de la SNI Nord-Est, de Monsieur Alain Dubreucq, Président de la CAF du Pas-de-Calais et Monsieur Jean-Claude Burger, son directeur, de Madame Odette Duriez, Vice présidente du Conseil départemental et Monsieur Frédéric Wallet, Conseiller départemental, de Madame Nadine Lefebvre, Première Vice-présidente d'Artois Comm., de la majorité des Maires du SIVOM des 2 Cantons, de Monsieur le Maire, ses adjoints et le Conseil municipal, Monsieur Michel Dagbert, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, a coupé le traditionnel ruban d'inauguration.

Après avoir revêtu leurs surchausses, Monsieur le Maire et ses invités ont entrepris la visite des locaux du multi-accueil avant de se rendre à la salle de loisirs de la maison des associations où se sont tenus les discours officiels.



Monsieur le Maire, face à l'auditoire, a rappelé l'importance d'une crèche sur notre Commune, qui permet aux enfants, dans les premiers mois de leur vie, d'évoluer dans un lieu de rencontres et d'apprentissage. Il s'est dit également réjoui que les parents des enfants inscrits au multi-accueil aient fait le choix de s'installer sur la Commune et d'y fonder leur famille. Avec des équipements adaptés aux besoins de tous (crèche, garderie, écoles, centre de loisirs ...) et grâce aux diverses associations communales, les enfants bénéficient d'un cadre optimal pour leur épanouissement.

Il a continué son discours en expliquant l'importance du projet de construction d'une nouvelle crèche, inclus dans le plan pluriannuel 2010-2020 de la Commune. Puis, il a rappelé, après une période de réflexion concertée avec le SIVOM des 2 Cantons en 2010 et avec la CAF et les services de la PMI en 2013, le choix d'un partenariat public-privé qui a finalement été conclu à l'échelle communale.

Ce partenariat s'est réalisé avec la société nationale immobilière SNI qui s'est engagée, au-delà des travaux, à effectuer l'entretien et la maintenance du bâtiment sur toute la durée du bail (25 ans). Monsieur Philippe Blech, directeur de l'établissement, a remercié, lors de son discours, Monsieur le Maire d'avoir choisi le groupe pour mettre en œuvre l'un des projets prioritaires de son

mandat, et a qualifié le nouveau multi-accueil comme plus agréable et plus sûr pour les enfants et pour le personnel. Puis il a remercié l'architecte du projet, Monsieur Yves Wozniak, les ouvriers et les divers partenaires financiers.

Le projet de construction de la crèche (hors acquisition du premier équipement) a demandé une participation financière de la Commune à hauteur de 64% sur le coût total de l'opération ; les 36% restants étant financés par les différents partenaires : Monsieur le Député de la 12<sup>e</sup> circonscription, Artois Comm., le Conseil Départemental et la CAF du Pas-de-Calais. Monsieur Alain Dubreucq, Président de la CAF, a, à cette occasion, rappelé le soutien de la CAF aux communes qui participent au programme enfance/jeunesse de la CAF du Pas-de-Calais. Selon lui, la Commune de Noyelles-Vermelles, avec ses nombreuses naissances chaque année, son école, et ses assistantes maternelles, démontre l'importance du projet de construction du multi-accueil et a amplement mérité la contribution financière de la CAF.

La construction d'un tel bâtiment a aussi demandé la présence de nombreux collaborateurs : SNI, EIFFAGE Construction, un coordonnateur de sécurité et santé et un contrôleur technique. Monsieur Michel Dagbert, Président du Conseil départemental, et Madame Nadine Lefebvre, représentante du Président d'Artois Comm., ont salué tous ces acteurs qui ont contribué à la réussite du projet. Monsieur Dagbert a poursuivi son intervention en félicitant la persévérance de Monsieur le Maire pour la réalisation et la livraison d'un nouveau bâtiment municipal de qualité.

Aujourd'hui, sous la direction de Madame Sandrine Delva, la crèche compte une équipe, de huit personnes qualifiées, qui propose au quotidien des animations, soutient l'éveil et assure le bien-être des enfants. Dans sa mission, cette équipe est épaulée par les services de la CAF et de la PMI ainsi que du Docteur Grégory Lequien, médecin référent de la crèche.

## Visite de Monsieur Nicolas Honoré, Sous-Préfet de Béthune.

Le 12 juin dernier, Monsieur le Maire et le Conseil municipal ont reçu Monsieur Nicolas Honoré, Sous-préfet de l'arrondissement de Béthune, en visite officielle, pour une présentation de sa Commune.



Depuis juillet 2014, la Sous-Préfecture de Béthune a un nouveau résident : Monsieur Nicolas Honoré. Depuis presque un an, il a visité une vingtaine de communes de l'arrondissement, et parmi elles, Noyelles-les-Vermelles. Pour sa venue, Monsieur le Maire a souhaité lui présenter sa Commune au travers d'un diaporama retraçant la géographie et l'histoire de la ville, sa population, ses structures communales et ses associations, l'évolution de son budget et des grands investissements des trente dernières années ainsi que les projets programmés au Plan d'Évolution Communale 2010-2020. A l'issue de

cette présentation, Monsieur le Sous-préfet a échangé avec le Conseil municipal et Monsieur le Maire sur ses plans d'actions, et plus précisément, sur le Plan Local d'Urbanisme et le dispositif « Voisins vigilants ».

Pour poursuivre cette matinée, Monsieur le Maire a fait visiter la Commune à Monsieur le Sous-Préfet : crèche, garderie, restaurant scolaire, gîte communal, maison des associations et les nouveaux lotissements, avant de se retrouver autour d'un verre de l'amitié en Mairie.

# 50 ans de mariage pour Michel et Marie-José Leclercq

Le 18 juin 1965, Marie-José Lombart et Michel Leclercq s'unissaient par le mariage. Le samedi 6 juin 2015, ils ont renouvelé leurs vœux.

Ils se sont rencontrés lors des bals organisés par un café dansant. Alors âgés de 20 et 22 ans, Marie-José et Michel se marièrent le 18 juin 1965 devant Monsieur André Deuve, Maire d'Annequin. Ils sont les parents de 3 enfants et les grands-parents de 8 petits-enfants. Monsieur le Maire s'est dit honoré de célébrer les noces d'or de l'un de ses plus fidèles collaborateurs, et de conclure avec une citation : « Depuis 50 ans, vous êtes les orpailleurs de l'amour, en paillettes, en pépites, vous fouillez la mine d'or et vous l'avez trouvée ».



## Nouvelle enseigne au centre-ville

Le 1<sup>er</sup> septembre, le local de la boucherie noyelloise ré-ouvrira ses portes avec un nouveau boucher.

Monsieur Pascal Bocquet, actuellement propriétaire de la boucherie « Aux saveurs d'Antan » depuis 2008, située route nationale à Cambrin, a repris les locaux de l'ancienne boucherie noyelloise afin d'en faire une seconde boutique. Celle-ci sera dirigée par le boucher Yann Dupont à partir du 1<sup>er</sup> septembre. La boucherie proposera les prestations suivantes : boucherie, traiteur et charcuterie artisanale.



Monsieur Bocquet (à gauche) et Monsieur Dupont (à droite) reprennent les locaux de la boucherie noyelloise

## RETOUR SUR

### 04/04 Chasse aux oeufs de la Commune

Pour Pâques, l'amicale du personnel de la mairie de Noyelles-les-Vermelles, organisait la traditionnelle chasse aux oeufs. Malgré la pluie, les enfants ont récolté tous les oeufs délestés par les cloches. Ils sont repartis leur sac bien rempli.



### 20/06 Les saisonniers 2015 de la mairie

Ils sont 11 cet été à venir prêter main forte aux services municipaux. Pour un mois chacun et à temps partiel, ils sont affectés, soit à l'entretien de la Commune, soit à l'administratif, soit auprès des services à l'enfance. Une bonne expérience professionnelle pour débiter dans la vie.

### 24/06 Le goûter de la crèche

Mercredi 24 juin, la crèche a organisé son goûter de fin d'année. Parents, enfants, et agents municipaux se sont retrouvés pour une petite fête conviviale où gâteaux et bonbons étaient de la partie. Aussi les enfants se sont divertis autour de jeux : pêche à la ligne, piscine de balles ou jeux de pâtes.



### Concours des villes et villages fleuris 2015

Cette année, la Commune participe une nouvelle fois au concours des villes et villages fleuris, dont le jury passera le 20 juillet prochain. Nous espérons que le fleurissement de la Commune, effectué par nos services techniques, nous permettra d'obtenir une 3<sup>e</sup> fleur.

### 26/04, 01/05 et 08/05 Défilés de mémoire

Journée du souvenir des déportés, fête du travail, Armistice : toutes ces célébrations sont un devoir de mémoire. A cette occasion, la Municipalité et les diverses associations ont célébré ces moments forts de notre histoire en se recueillant au monument aux morts.



### 01/05 Les médaillés du travail

Vendredi 1<sup>er</sup> mai, après le traditionnel défilé de la fête du travail, Monsieur André Pruvost, président de l'association des médaillés du travail, en compagnie de Monsieur le Maire, recevaient les récipiendaires pour la remise de leur médaille du travail.

- **ARGENT, VERMEIL et OR** : Monsieur Patrick BILLET, conducteur d'engins à Eurovia Pas-de-Calais à Mazingarbe
- **VERMEIL et OR** : Monsieur Jacky BAK, Garde à Bridgestone France à Béthune
- **VERMEIL et OR** : Monsieur Richard SZAWARYN, Chargé d'affaires à la Française de mécanique de Douvrin
- **OR et GRAND OR** : Madame Brigitte OLIVIER, agent à domicile au CIASFPA de Noyelles-les-Vermelles
- **GRAND OR** : Madame Martine LEBLOND, Lingère aux foyers d'hébergement « Les Goelands » de Loos en Gohelle
- **GRAND OR** : Monsieur Marc DUFOUR, Chauffeur aux Matériaux Enrobés du Nord à Annay-sous-Lens





Les équipes entretien et animation rassemblées au restaurant scolaire.

## Les services périscolaires : nos agents municipaux au premier plan

La Commune met à la disposition des parents noyellois, des services périscolaires divers et adaptés : TAP, garderie périscolaire et restaurant scolaire. Durant ces périodes, confiants, vous laissez vos enfants aux agents municipaux affectés aux services concernés. Nous vous proposons de découvrir ces services.

**D**ivisées en trois corps de métier différents (agents d'animation, personnel d'entretien et agents spécialisés des écoles maternelles), les agents municipaux affectés aux services périscolaires, sont souvent amenés à travailler ensemble, dans un esprit d'entraide et de polyvalence.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est le lieu où les animatrices, les agents d'entretien et les ATSEM se rassemblent, au service de vos enfants. Pouvant réunir jusqu'à 130 enfants, il est nécessaire d'employer du personnel afin de veiller au bon déroulement des repas. Le restaurant scolaire



transféré en 2009, dans des nouveaux locaux, rue Florentin Thorel, reçoit tous les midis des menus élaborés par la société API Restauration. Cette société, ayant pour objectif de répondre aux besoins nutritionnels des enfants, propose des menus équilibrés en privilégiant les méthodes de cuisine traditionnelle et en donnant la priorité aux produits frais et de saison.

## DÉROULÉ D'UNE PAUSE MÉRIDIDIENNE

Les jours d'école, quand vient l'heure « du midi » Corinne Desse, Sophie Lelu, Véronique Copin, Dana Zwinczak, Mélanie Galuszka et Betty Dubois se rendent dans chaque classe afin d'emmener au restaurant scolaire les enfants inscrits à la cantine. Les plus petits sont les premiers à être servis après le passage aux toilettes. En self-service, les enfants choisissent parmi les plats et les animatrices s'occupent de placer leurs plateaux sur les tables, de couper leur viande ou encore de servir de l'eau. Pendant ce temps là, les plus grands jouent dans la cour de l'école. Après une quinzaine de minutes, c'est à leur tour de prendre leur repas. Dès qu'ils ont terminé, les enfants peuvent s'adonner aux jeux ou à la lecture et parallèlement les agents municipaux débarrassent leurs plateaux. Puis les enfants sont ramenés aux écoles. Après les repas, ce sont les animatrices de la garderie qui s'occupent du nettoyage des tables, des toilettes et du hall d'entrée tandis que l'équipe d'entretien continue de faire les tâches ménagères des locaux municipaux et que Corinne Desse retourne à son poste en crèche.

La Municipalité offre aussi aux enfants, le dernier vendredi de chaque mois, un cadeau et un gâteau pour célébrer les anniversaires.



## GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Si vous êtes parents travaillant tôt le matin et/ou finissant tard le soir, vous déposez sûrement vos enfants à la garderie périscolaire. Mélanie Galuszka et Betty Dubois, sous la direction de Sophie Lelu, accueillent vos enfants de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 19h00. Après l'aide aux devoirs, et avec de nombreuses activités proposées et des jouets à disposition des enfants, les animatrices favorisent la détente et le jeu des enfants, après les journées d'école.



### Françoise Brenner

Adjointe aux finances, à l'emploi et aux relations avec le personnel

*Sur la Commune, nos agents municipaux sont polyvalents. Nous l'observons notamment avec le personnel de garderie qui anime aussi les centres de loisirs et les Temps d'Activités Périscolaires. Il en est de même pour les ATSEMs qui, dans le cadre des TAP, s'occupent de la sieste des enfants les vendredis après-midis. Quant à nos agents d'entretien, outre le fait d'entretenir les bâtiments communaux, elles gèrent les enfants au restaurant scolaire avec les animatrices de la garderie .*

*La gestion des enfants au restaurant scolaire est une tâche délicate pour la Municipalité. En effet, lors de la pause méridienne des jours d'école, les enfants inscrits à la cantine sont sous l'autorité du Maire. Le nombre d'enfants variant d'un jour à l'autre, il est indispensable d'affecter le nombre d'agents nécessaire à la surveillance des enfants, conformément aux recommandations en vigueur dans ce domaine.*

# Les ATSEMS, des agents municipaux au service de l'école P. Baudel

Deux Agents Territoriaux Spécialisés pour les Écoles Maternelles (ATSEM) s'occupent des petits lors des jours d'écoles

Sous l'autorité immédiate de la Directrice de l'école maternelle et sous la responsabilité de Monsieur le Maire, ces deux agents municipaux ont un travail très large dans le domaine d'aide à la petite enfance en école. En poste depuis 1984, Mesdames Nadine Galle et Armelle Kilichowski ont répondu à nos questions.

*H : Quel est votre rôle en tant qu'ATSEM ?*

Notre rôle consiste à assister le personnel enseignant de l'école maternelle tant à l'animation, à la réception des enfants, qu'à leur hygiène. Nous devons également nous occuper de la propreté des locaux éducatifs (maternelle et primaire) et du matériel servant à l'apprentissage



Nadine Galle et Armelle Kilichowski, les ATSEMS de l'école maternelle

des enfants. Par ailleurs, nous participons aussi à la communauté éducative.

*H : Quelle est votre journée type ?*

Le matin, nous recevons les enfants dans les locaux de l'école maternelle, nous recensons ceux qui vont à la cantine le midi puis nous allons à l'école primaire pour relever les noms de ceux qui mangent au restaurant scolaire. A 10h00, nous sommes dans les classes afin d'aider aux ateliers des petites et des moyennes sections. L'après-midi, de 13h30 à 15h00, nous nous occupons d'une trentaine d'enfants qui vont à la sieste. Dès 15h00 nous les réveillons, les faisons aller aux toilettes, et nous occupons des lits avant de participer aux ateliers avec les grandes sections. A partir de 16h30, nous nettoyyons les locaux.

*H : Et lors des vacances scolaires, êtes-vous sollicitées ?*

Nous sommes à temps plein (35h00 par semaine) et ce, même pendant les vacances scolaires. Pendant cette période nous effectuons régulièrement l'entretien des locaux.

# Le « Trèfle Noyellois » des randonneurs

Pour la 26<sup>e</sup> année consécutive, les randonneurs de Noyelles-les-Vermelles organisaient leur manifestation annuelle : le Trèfle Noyellois.

Les préparatifs étaient bien programmés, sauf la bruine matinale du samedi matin, jour de fléchage des parcours! Celle-ci a réduit à néant les efforts des équipes de fléchage, dont certains membres ont dû renouveler le travail en fin d'après-midi ou le dimanche ; l'humidité ayant mis à mal une bonne partie des indications tracées à la peinture à l'eau.

Néanmoins, la grande partie des adhérents était au rendez-vous le lundi matin pour accueillir les randonneurs matinaux présents dès l'ouverture de la salle des Sports à 7H00. Les départs se sont échelonnés à partir de 8H00 pour le 20 Km. Cette randonnée a vu une

quarantaine de marcheurs chevronnés prendre le départ, avec parmi eux, un habitué de la manifestation, « Boum-Boum », qui a terminé second du 50 Km nocturne de Liévin le week-end précédent. Plus de participants pour le 12Km et à 9H30, 78 autres pour le 8Km encadré de bénévoles du Club avec leurs gilets oranges. Chaque groupe était précédé par une équipe cycliste d'ouvriers. Certains passages ont été omis à cause d'une mauvaise compréhension sur le parcours commun au 20 et 12 Km : une flèche indiquant (12 km) à une fourche impliquait de continuer tout droit pour le 20 km, et une autre, accrochée aux branches d'un arbre peu visible, ont causé un raccourci pour certains ou un rallongement de parcours pour d'autres.



Malgré quelques difficultés pour le passage sur la RD943, tous les marcheurs ont respecté les consignes de sécurité. Le ravitaillement au stade de l'US Vermelles fut très apprécié de tous : un petit réconfort au milieu du parcours un peu frais en début de matinée.

Le retour des participants à la salle des Sports de Noyelles-les-Vermelles fut agréable pour tous avec la traditionnelle remise des « Œufs de Pâques » et la loterie gratuite.

Un grand merci aux nombreux participants du Trèfle 2015, et aussi aux bénévoles du Club de Randonneurs de Noyelles-les-Vermelles pour leur disponibilité et leur bonne humeur.

Le président des Randonneurs Noyellois.

## RETOUR SUR

### 11 & 12/04 Fripdays, Vide dressing de la MJC

Avec 500 personnes recensées sur le week-end, les « Frip'days, vide dressing de la MJC » ont ravi les vendeurs comme les acheteurs. Avec des vendeurs différents sur les deux jours et des ateliers divers (nail bar, scrapbooking, atelier créatif, studio photos) la MJC compte bien continuer l'année prochaine avec un 3<sup>e</sup> salon.



### 25/04 Repas champêtre

Comme chaque année, le Comité de jumelage a organisé son repas champêtre avec son emblématique cochon grillé. Une rencontre toujours appréciée de nos habitants. Le Président du Comité, Jean-Paul Copin, tient à remercier les personnes bénévoles pour l'organisation du repas et regrette que les parents des jeunes qui participent au voyage de juillet ne se soient pas impliqués davantage.

### La Pétanque Noyelloise change de couleur.

Pour l'association la Pétanque Noyelloise, un groupe de triplette et un de doublette ont été candidats au championnat de France UCAPA (Union des Comités et Associations de la Pétanque Amateur) pour l'année 2015.

Nous leurs souhaitons de réussir lors des prochaines rencontres pour leur qualification.

## RETOUR SUR

### 29/05 La fête des voisins

Aux quatre coins de la Commune, de nombreux quartiers se sont joints à l'initiative nationale et ont organisé la fête des voisins le vendredi 29 mai. Beaucoup d'habitants se sont ainsi rencontrés et ont pris le temps de parler avec ceux qui partagent le même quartier. Si certains organisent leurs réunions de quartiers depuis longtemps, d'autres s'y mettent petit à petit et viennent grossir la liste des participants. Tous ont apprécié de pouvoir bénéficier de prêt de matériel municipal, de nappes, de gobelets et de ballons décoratifs.



### 27 & 28/06 Gala de danse de l'EDEN

Cette année encore, l'association de danse EDEN a fait salle comble sur les deux représentations du gala. Costumes, chorégraphies et mise en scène ont montré à quel point l'investissement des membres de l'association est importante. D'abord destinés aux plus jeunes, les adultes trouvent également leur place parmi les groupes de danse. Un rendez-vous annuel qui prouve l'énergie débordante des danseurs.

### 21/06 Gala de danse de la MJC

La plus ancienne des associations noyelloise a, une nouvelle fois, montré sa force créative lors de son gala de danse annuel. La salle Europa était comble l'après-midi du dimanche 21 juin. La vingtaine de danses mettant en scène les différents niveaux d'âges sur le thème des « arts de la scène » a satisfait les curiosités. Des choix de danse et des chorégraphies précis ; les animatrices des différents niveaux avaient sorti le grand jeu pour le bonheur du public.





Léna Biencourt, élève de grande section de maternelle dans la classe de Madame Dupuis, remportant le premier prix du concours « Un dessin, un texte »

## Concours « un dessin, un texte », l'école Pierre Baudel a trouvé ses artistes

Comme chaque année, les classes de l'école maternelle et primaire Pierre Baudel ont participé au concours « un dessin, un texte ».

Chaque fin d'année scolaire, les élèves de l'école partent en voyage scolaire et doivent réaliser un dessin ou un texte sur ce qu'ils ont appris pour participer au concours. Cette année, les classes de l'école maternelle sont allées visiter la ferme pédagogique de Gouy-Servins, les CP/CE1 se sont rendus au forum des sciences à Villeneuve d'Ascq tandis que les CE2, CM1, CM2 ont visité le Centre historique minier de Lewarde.

Samedi 13 juin à 11h30, lors de la fête des écoles, plus de 300 enfants se sont réunis dans la cour de l'école pour la traditionnelle remise de prix du concours « un dessin, un texte ». Les élus, accompagnés des équipes pédagogiques, ont remis un livre aux lauréats.



Les agents administratifs en train de choisir les livres.

## DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

A cette occasion, la Municipalité achète la totalité des livres remis aux écoles et aux gagnants du concours. Avant l'achat, nos agents administratifs rencontrent les fournisseurs qui leur proposent divers livres adaptés à chaque âge. Un travail d'environ deux heures pour Martine et Marylise qui ont toujours le souci de faire plaisir aux petits Noyellois.

Les enfants qui ont participé au concours ont remis les dessins et les textes aux professeurs qui les ont apportés au Conseil municipal, jury du concours. Après leur avoir expliqué le sujet sur lequel porte le dessin ou le texte, le jury doit élire, le plus souvent, un trio de tête, parmi de très bons dessins et de très bons textes. Une tâche minutieuse qui requiert de la part de nos élus, beaucoup de discussion pour effectuer leur choix.



Les membres du Conseil municipal délibèrent sur les trios de têtes du concours



### Un livre pour mes vacances

Près de 330 livres ont été distribués par les élus le 25 juin dans toutes les classes de maternelle et primaire de l'école Pierre Baudel. Pour les classes de CM2, les élèves ont reçu un dictionnaire en vue de leur passage en 6<sup>ème</sup>. Cette opération, mise en place depuis une trentaine d'années, offre à l'ensemble des élèves un livre qui les accompagnera pendant la trêve estivale.

### Trousseaux scolaires

Le 26 août 2015, à la salle de loisirs de la maison des associations, étudiants, lycéens et collégiens recevront leur trousseau scolaire regroupant les outils nécessaires au bon déroulement de leurs études. Chaque trousseau est pensé en fonction du niveau d'études et des besoins des enfants. Pour recevoir leur colis, les élèves devront présenter aux élus présents le ticket qu'ils auront reçu préalablement par la Mairie.



## LES RÉSULTATS DU CONCOURS

### **CLASSE DE Mme DERETZ**

1er : MICHEL Lucas  
 2ème : DUVAL Clara  
 3ème : WALBERT Lena

### **CLASSE DE Mme DUPUIS**

1er : BIENCOURT Léna  
 2ème : DAIX Thibaut  
 3ème : NGLION Lou Ann

### **CLASSE DE Mme CALLENS**

1er : JOLY Lola  
 2ème : GUECHIR Romain  
 3ème : LAURENT Leo  
 4ème : RYCKEWAERT Fabien  
 5ème : BAERT-LEVEUGLE Lea

### **CLASSE DE Mme NGO**

1er : CONTINOLO RATAJCZAK Anna  
 2ème : DUBOIS Mahé  
 3ème : DAVIGNY Laly  
 4ème : LELELI Alix  
 5ème : DUPONT Lowan

### **CLASSE DE Mme RATAJCZAK**

1er : CARLOS Louna  
 2ème : POREBSKI Theo  
 3ème : POREBSKI Enzo  
 4ème : DELRIVE Justine  
 5ème : DUVIVIER Olivia

### **CLASSE DE Mme GUEDRE- CE1**

1er : LEFEBVRE Marius  
 2ème : VAREE Astrid  
 3ème : GIOLET Camille

### **CLASSE DE Mme GUEDRE – CE2**

1er : DUBOIS Anthyme  
 2ème : BZDYNGA Antoine

### **CLASSE DE Mr FLAMME**

1er Texte : MUYLAERT Léonie  
 2ème Texte : CATTELAINE Noemie  
 3ème Texte : DUVAL Dimitri  
 1er Dessin : DURIEZ Timeo  
 2ème Dessin : LEMAN Looana

### **CLASSE DE Mme DOS SANTOS**

1er : VANDEWALLE Maelisse  
 2ème : POLLET Ange  
 3ème : BARROIS Serena  
 4ème : CZARNYNOGA Stacy  
 5ème : FRANCOIS Axel

### **CLASSE DE Mr JUDE – CM1**

1er : BRETON Zoe  
 2ème : BOUQUILLON Adrien

### **CLASSE DE Mr JUDE – CM2**

1er : DUPONT Citrine  
 2ème : WATTEL Camille  
 3ème : KRAJKA Mathilde

### **CLASSE DE Mr POTTIE**

1er : BONVARLET Candice  
 2ème : BORDEZ Zélie  
 3ème : DELSALLE Lucie  
 4ème : VAESSEN Clément  
 5ème : BOCQUET Gwenhaël

# Fête de l'école Pierre Baudel

Les 302 élèves de l'école maternelle et primaire Pierre Baudel se sont retrouvés dans la cour pour la fête de l'école le 13 juin dernier.

Après la traditionnelle remise des prix du concours « un dessin , un texte », la cour de l'école primaire a accueilli les élèves qui ont présenté des minis-spectacles soigneusement préparés depuis quelques semaines. Pendant les représentations, les enfants ont pu profiter des structures gonflables installées pour l'occasion et de divers jeux à lots. Un moment de convivialité réunissant parents, enfants, enseignants et Municipalité.





## RETOUR SUR

### «Sports vacances» de Mai

Les stages sportifs du CMIS attirent de plus en plus de jeunes. Pour cette nouvelle session, 12 adolescents ont pu approcher plusieurs sports, alternés sur trois après-midi : tchoukball, badminton, football et tennis de table.

Cet été, deux sessions seront organisées : du 6 au 9 juillet et du 3 au 6 août.

Rappel : ces stages sportifs sont réservés aux Noyellois âgés de 14 à 16 ans et pour la somme de 10 €.



### 20/05 Challenge intercommunal Junicode

Mathis Vandewalle s'est classé 7<sup>e</sup> et Jade Cuveele 19<sup>e</sup> sur les 21 participants au challenge intercommunal. Les 21 candidats ont été sélectionnés sur plus de 900 écoliers venus au cours de l'année scolaire 2014-2015 sur la propriété du SIVOM des deux cantons.



### Centre de loisirs des vacances de Pâques

60 enfants inscrits sur les deux semaines des vacances de Pâques se sont rencontrés au centre de loisirs pour diverses activités : jeux, sorties en poneys, cinéma ...

### 17/05 Tournoi international de football et bilan de la saison pour l'ASN

Les seniors terminent champions et accèdent en division supérieure tout comme les moins de 18 ans qui ont gagné les 18 matchs auxquels ils ont participé.

Les moins de 5 ans terminent 3<sup>e</sup> de leur division et les moins de 13 ans 2<sup>e</sup> de leur poule.

Pour les poussins, voici les résultats du tournoi international :

1<sup>er</sup> : Wazier

2<sup>e</sup> : Epinay

3<sup>e</sup> : Sallaumines

4<sup>e</sup> : Waldenburg

5<sup>e</sup> : ASN

Les résultats complets seront dans la prochaine édition. L'ASN recrute dans toutes les catégories, adressez-vous au président, Monsieur Marc Dufour, si vous êtes intéressés.





## Des travaux à effectuer : déclaration préalable ou permis de construire ?

Construction, extension, installation d'une véranda : quel que soit le projet, le permis de construire ou la déclaration de travaux sont des formalités à ne pas négliger... même s'il est souvent difficile de définir ce qui est le plus approprié. Voici ce qu'il faut savoir.

Ce sont principalement la nature, ou plus précisément, l'ampleur des travaux en faisant l'objet et le délai d'instruction pour les obtenir, qui différencient le permis de construire de la déclaration préalable. En effet, le permis de construire s'impose pour les travaux qui modifient l'aspect extérieur, changent la destination ou créent des niveaux supplémentaires à toute construction existante. Tandis que la déclaration préalable s'adresse aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de faible importance.

<b>DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX</b>	
<p>Pour constituer un dossier, vous devez déclarer votre projet par le biais de trois formulaires téléchargeables sur le site <b>service-public.fr</b> ou disponibles en Mairie.</p>	
<b>DÉMARCHE : CONSTITUTION DES DOSSIERS</b>	<b>FORMULAIRES</b>
Réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager	<b>formulaire cerfa n°13702*02</b>
Réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes	<b>formulaire cerfa n°13703*03</b>
Réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions	<b>formulaire cerfa 13404*03</b>
<p>Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.</p>	
<b>DÉMARCHE : DÉPÔT DU DOSSIER</b>	
<p>Vous devez envoyer le dossier en deux exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie du terrain. La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.</p>	
<b>INSTRUCTION À LA DEMANDE</b>	
<p>Le délai d'instruction est généralement d'un mois à partir de la date du dépôt de la demande.</p>	

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>	
<p>Pour constituer un dossier, vous devez déclarer votre projet par le biais de deux formulaires téléchargeables sur le site <b>service-public.fr</b> ou disponibles en Mairie.</p>	
<b>DÉMARCHE : CONSTITUTION DES DOSSIERS</b>	<b>FORMULAIRES</b>
Maison individuelle et/ou annexe	<b>formulaire cerfa n°13406*03</b>
Autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, établissement recevant du public...)	<b>formulaire cerfa n°13409*03</b>
<p>En cas de construction nouvelle, une attestation doit être jointe à la demande indiquant que la construction respecte la réglementation thermique 2012.</p>	
<b>DÉMARCHE : DÉPÔT DU DOSSIER</b>	
<p>Vous devez envoyer le dossier en quatre exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie du terrain. La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.</p>	
<b>INSTRUCTION À LA DEMANDE</b>	
<p>Le délai d'instruction est généralement de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 mois pour une maison individuelle ou annexe</li> <li>• 3 mois pour les autres cas</li> </ul>	

Une fois déposés et enregistrés en mairie, les déclarations préalables de travaux et les permis de construire sont instruits par le service urbanisme du SIVOM des 2 Cantons, avant la validation finale de Monsieur le Maire.

NATURE DES TRAVAUX		AUTORISATION
Construction nouvelle de plus de 20m <sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol*		Permis de construire
Construction nouvelle de 5m <sup>2</sup> à 20m <sup>2</sup> inclus de surface de plancher ou d'emprise au sol* <i>exemple : abri de jardin, carport ...</i>		Déclaration préalable
Travaux sur construction existante de 20m <sup>2</sup> à 40m <sup>2</sup> inclus portant sur la surface de plancher ou l'emprise au sol totale du bâti inférieur ou égale à 170m <sup>2</sup> par bâtiment	En zone urbaine du PLU	Déclaration préalable
Travaux sur construction existante de 20m <sup>2</sup> à 40m <sup>2</sup> portant sur la surface de plancher ou d'emprise au sol totale du bâti au delà de 170m <sup>2</sup> par bâtiment		Permis de construire
Travaux sur construction existante de 5m <sup>2</sup> à 20m <sup>2</sup> inclus de surface de plancher ou d'emprise au sol* <i>exemple : pergola, véranda, garage accolé à la maison</i>		Déclaration préalable
Construction nouvelle ou travaux sur construction existante de 5m <sup>2</sup> maximum de surface de plancher ou d'emprise au sol		Pas d'autorisation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Édification d'une clôture, d'un muret, pose d'un portail ...</li> <li>• Modification de l'aspect extérieur</li> </ul> <i>exemple : remplacement de portes de fenêtres, percement d'une nouvelle fenêtre, réfection complète d'une toiture ...</i>		Déclaration préalable

\* l'emprise au sol correspond à la projection au sol de la construction tout débord et surplombs inclus.

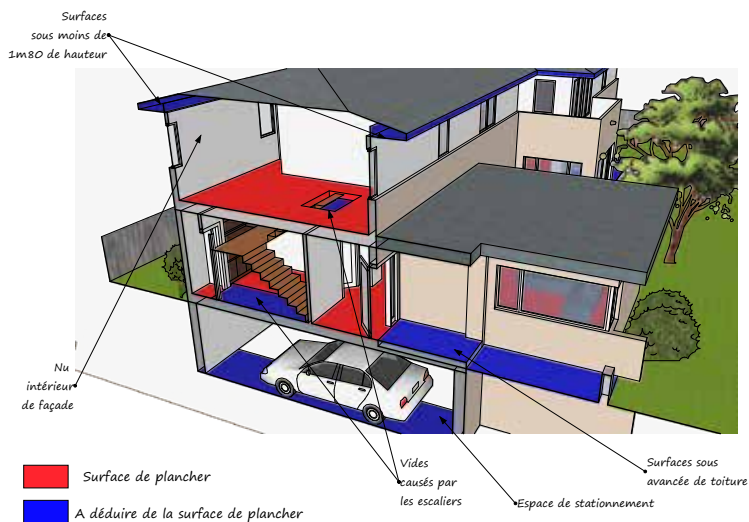
## QUELQUES PRÉCISIONS :

Les règlements de lotissement imposent parfois des contraintes supplémentaires par rapport au PLU (couleur des matériaux, hauteur et nature des clôtures, places de stationnement ...) et ce sont ces règlements qui prévalent.



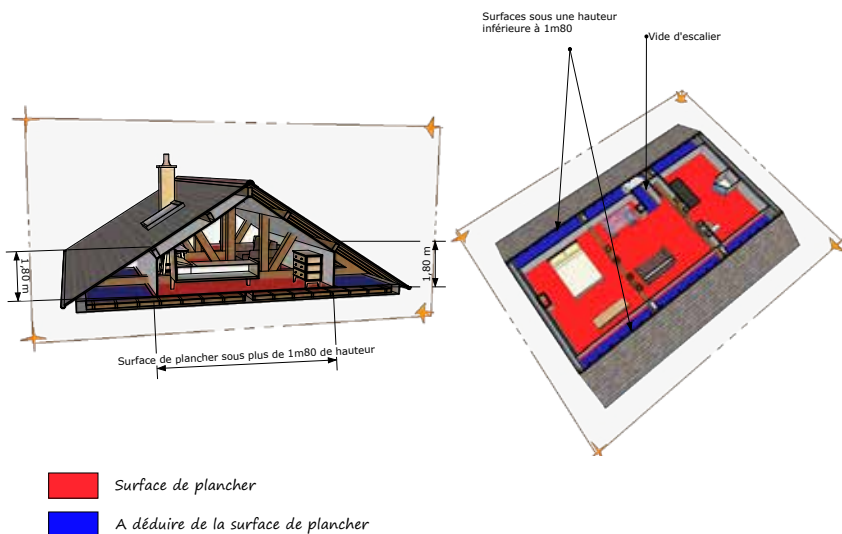
## CALCUL DE LA SURFACE DE PLANCHER ET DE LA SURFACE TAXABLE

La réforme de mars 2012, concernant la surface de plancher des constructions, a créé une surface taxable en remplacement des surfaces hors oeuvres nettes et brutes. Cette nouvelle donnée est importante lors du dépôt d'une demande d'autorisation en mairie.



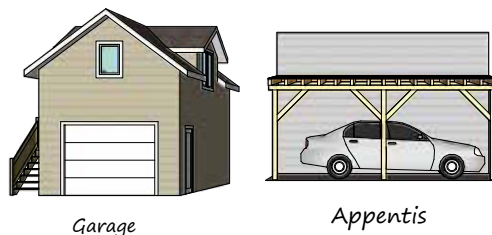
Cette surface taxable n'est pas identique à la surface de plancher des constructions. La surface de plancher se calcule pour chaque niveau d'une construction (étage, rez-de-chaussée, sous-sol et combles).

La surface taxable résulte de la déductions de certaines surfaces de planchers. Ainsi, vous devez déduire les vides et trémies d'escalier et ascenseur ainsi que les surfaces de plancher dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètres.



## ATTENTION

Les espaces de stationnement et les aires de manoeuvres des véhicules n'entrent pas dans le calcul de la surface de plancher. Ils constituent cependant de l'emprise au sol.



Les abris de jardins sont taxés dès lors que la hauteur sous plafond est d'au moins 1,80 mètre. Seule est prise en compte pour le calcul de la taxe, la surface de la cabane dont la hauteur sous plafond est d'au moins 1,80 mètre. Mais la taxe peut être due, dès lors que la surface de plancher est d'au moins 5m<sup>2</sup>, même si votre abri de jardin comporte une partie de sa surface en dessous de 1,80 mètre de hauteur sous plafond.

### INFO EN PLUS :

Il existe une feuille de calcul, fournie par le gouvernement sur le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr), afin d'éviter de commettre une erreur lors de la déclaration de surfaces.

## Location du terrain de tennis

Le terrain de tennis est accessible pendant les beaux jours. Pour y accéder, veuillez prendre contact avec Monsieur Francis Fichaux au 06 73 36 73 61 ou passez à son bureau à la Maison des associations, premier étage, en semaine après 17h30. Du 11/07 au 02/08, adressez-vous à Monsieur Pruvost, adjoint au sport, au 06 78 77 33 74. Les clés sont données après échange d'un chèque de caution de 20 € et d'une pièce d'identité (qui seront restitués lors du rendu des clés).

Si vous souhaitez avoir les clés pour le week-end, il est impératif de venir les chercher le vendredi et les restituer le lundi.



## Noces d'or, de diamant et de palissandre

Vous allez fêter vos 50 ans, 60 ans ou 65 ans de mariage en 2015 ? Vous souhaitez renouveler vos voeux en famille devant le Maire de la Commune ? Faites-vous connaître auprès du service **Etat-Civil** de la Mairie ou en appelant le 03 21 61 38 38 (choix 1).

## Sécurité des enfants

Lors des vacances scolaires d'été 2014, certains riverains nous ont signalé qu'un grand nombre d'enfants (très jeunes) prenaient les sens interdits ou les rues à contre-sens avec leur vélo. Cela est très dangereux pour eux mais aussi pour autrui. Parents, soyez vigilants et expliquez-leur les règles de circulation.

Par ailleurs, Noyellois, n'oubliez pas de ralentir votre vitesse lorsque vous passez en voiture dans les résidences.



## Modification ligne de bus Tadao

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la ligne de bus DUO 58 du circuit Tadao connaîtra certains changements. Les courses de 12h06 (direction Vermelles) et de 15h25 (direction La Bassée) seront supprimées à l'arrêt «Noyelles Mairie». La course de 18h58 (direction Vermelles) sera conservée mais sera disponible à la demande. Cette course ne pourra être déclenchée que sur réservation téléphonique, au plus tard deux heures avant le trajet (appel au 0 800 800 964). En revanche la course de 8h25 (direction La Bassée) à l'arrêt « Noyelles Mairie » sera renforcée.

## Livre « Noyelles : Histoire de guerre, Histoires de vies »

La Municipalité souhaite rappeler à ses habitants que le livre « Noyelles : Histoire de guerre, Histoires de vies » est toujours disponible à la vente en mairie au tarif de 15 €.



## Élections régionales de décembre 2015

Les 6 et 13 décembre 2015, vous serez appelés aux urnes pour élire vos représentants régionaux. N'oubliez pas de venir en mairie afin de vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2015 pour 2016.



## Nuisances sonores

Tondeuses, débroussailleuses et autres matériels de jardinage bruyants reprennent du service. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils bruyants et susceptibles de causer une gêne pour leur voisinage, doivent être utilisés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h30.

## Horaires d'ouverture des Finances publiques de Douvrin

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, la trésorerie de Douvrin accueillera le public du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00.

## Inscription cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2015

Parents, vous recevrez mi-août un courrier qui vous informera des dates des inscriptions pour la cantine et la garderie.

## Tranquillité Vacances

Les beaux jours tant attendus sont là et, avec eux, leurs lots de malveillance, et particulièrement les cambriolages et autres types de vols. Optez pour l'opération « tranquillité vacances ».

Qu'est-ce que c'est ?

Lorsque vous vous absentez, prévenez la police municipale de Noyelles-les-Vermelles. Des patrouilles de surveillance spécifiques seront organisées gratuitement avec une société de surveillance.

## Appel à la vigilance

Une recrudescence de vols par ruse et par effraction ont été relevés ces derniers jours sur les villes avoisinant Noyelles, suite à de faux démarcheurs. Il est conseillé de ne pas laisser de grosse somme d'argent à votre domicile et de rester vigilant quant aux personnes qui se présentent à votre domicile. N'hésitez pas à contacter le 17 si vous avez des soupçons.

Téléphone de la police municipale : 03 21 61 38 38

Téléphone incivilité : 0 810 000 343

## Garages en location

Trois garages situés Rue Florentin Thorel sont à louer : 40€ par mois pour les Noyellois. Si vous êtes intéressés, adressez-vous en Mairie.



## Réouverture du gîte communal « l'Étape Noyelloise »

Le gîte communal, désormais appelé « L'Étape Noyelloise » a réouvert ses portes le 23 mai dernier.

Il est composé d'une cuisine équipée et d'une terrasse commune, de 7 chambres (dont une accessible aux personnes à mobilité réduite) avec chacune une salle d'eau attenante. Le gîte est disponible à la location aux tarifs en vigueur du 26 mai 2015 ci-dessous :

Chambre ROSE : 1 lit 2 personnes : 30€ par nuit(\*)

Chambres ORCHIDÉE et FUCHSIA : 1 lit une personne et 1 lit superposé 2 personnes : 45€ par nuit(\*)

Chambres IRIS ET AZALÉE : 3 lits 1 personne : 45€ par nuit(\*)

Chambre ANÉMONE : 2 lits 1 personne et 1 lit superposé 2 personnes : 60€ par nuit(\*)

Chambre VIOLETTE : 4 lits 1 personne : 60€ par nuit (\*)

(\*) en sus : taxe de séjour : 0,75€ par personne et par nuit

Plus d'information sur [www.noyelleslesvermelles.fr](http://www.noyelleslesvermelles.fr) dans la rubrique Pratique





# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Afin de vous orienter vers des oeuvres et des lectures passionnantes, nos bibliothécaires vous donnent les dernières infos culturelles et leurs coups de cœur. Les livres proposés sont évidemment tous disponibles dans notre bibliothèque municipale.



Chers amis lecteurs,

Une nouvelle fois je vais vous faire découvrir un écrivain de notre région, et de Saint-Hilaire-Cottes plus précisément : Monsieur David LECOMTE.

J'avoue que je ne connaissais pas du tout ses oeuvres dont j'ai eu connaissance fortuitement. J'ai donc commandé l'un de ses ouvrages et sa trilogie « L'ŒUVRE DE SANG ».

Dès la lecture du premier tome, le lecteur est captivé par l'histoire, mêlant à la fois le suspens, la fiction et le paranormal. Bref, un thriller envoûtant qui vous tient en haleine d'un bout à l'autre.

J'ai ainsi « dévoré », si je puis dire, en un temps record les 3 volumes. Si vous êtes amateur de fantastique accompagné d'un peu « d'hémoglobine » et d'une intrigue policière, je ne peux que vous conseiller de venir emprunter ses oeuvres à la bibliothèque municipale.

Je ferai, pour vous inciter à connaître cet écrivain, référence à des articles de presse qui le comparent au « Stephen King » français, et c'est peu dire.

Pour nos petits lecteurs :

« Hello Kitty » et tous ses amis, les pokemons, les ninjas, Violetta, Mistinguette, les lapins crétiens et bien d'autres n'attendent que vous.



Les nouveautés ou la suite de vos romans, BD, albums, mangas préférés, sont désormais à votre disposition.

Les vacances d'été sont là alors, n'hésitez pas, venez nous voir afin de profiter de ce nouvel arrivage.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, en compagnie d'un bon livre.

Patrick Caron

**MAISON DES ASSOCIATIONS**  
(1<sup>er</sup> étage avec ascenseur)

**LUNDI** de 15h00 à 18h00  
**MERCREDI** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
 **VENDREDI** de 17h00 à 18h00  
**SAMEDI** de 10h00 à 12h00

**EXCEPTIONNELLEMENT PENDANT LES  
VACANCES**

La bibliothèque ouvrira, du 1<sup>er</sup> juillet au 19 juillet inclus,  
les samedis de 10h00 à 12h00 et du 20 juillet au 30  
août, les mercredis de 16h00 à 18h00.

19 SEPT. 2015

6<sup>ème</sup> édition - 14h/19h

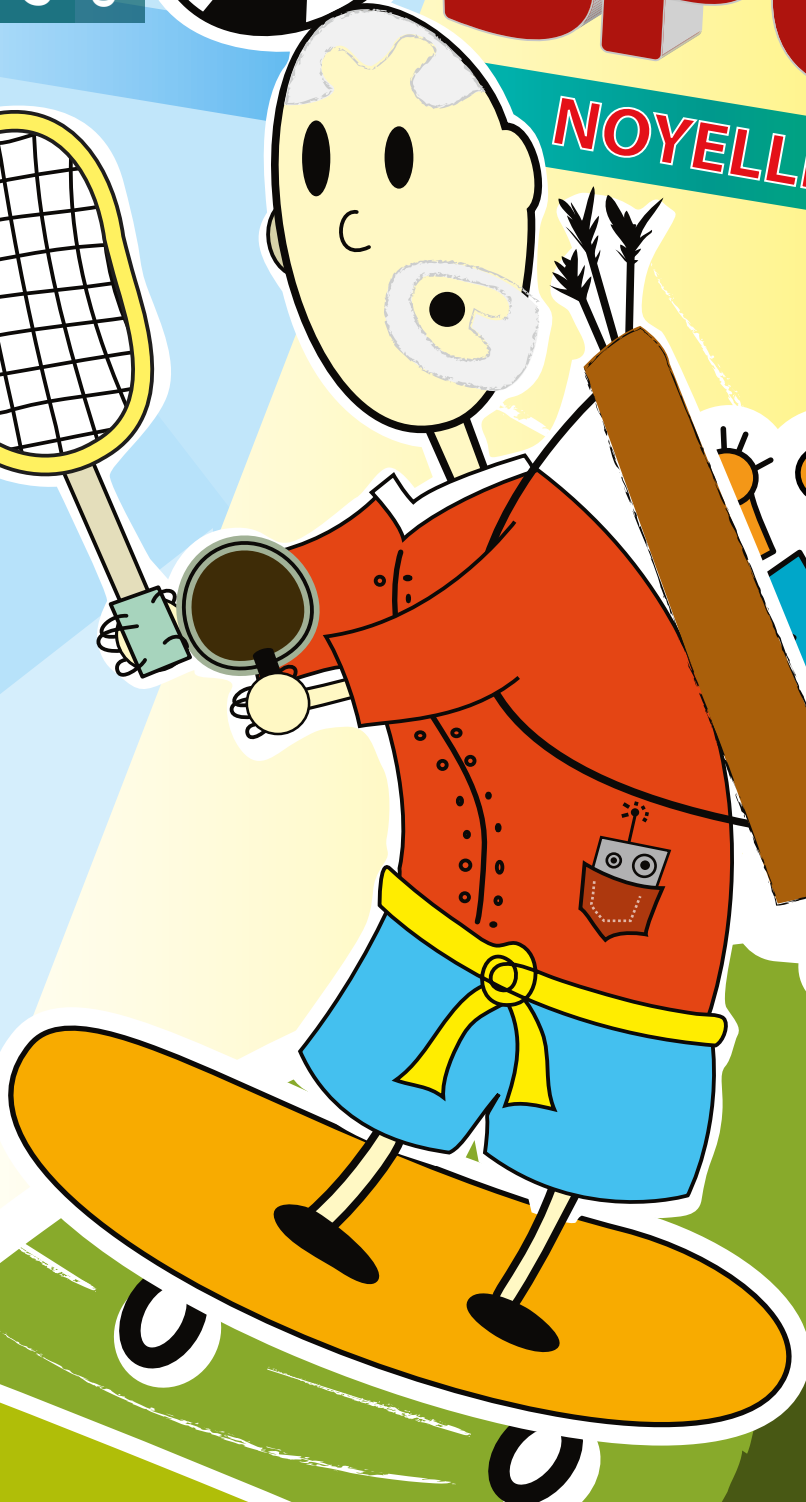
Complexe Ludique et sportif



# FÊTE SPORT DU

NOYELLES-LES-VERMELLES

ENTRÉE  
GRATUITE



Venez faire du sport  
en famille...

# Infos pratiques

noyelles & vous  
Retrouvez l'info pratique  
tous les mois.

## MAIRIE

Avenue de Paris  
62980 Noyelles-les-Vermelles  
Tél. : 03 21 61 38 38  
Fax. : 03 21 61 38 39

www.noyelleslesvermelles.fr  
mairie@noyelleslesvermelles.fr  
Horaires d'ouverture au public :  
- le lundi de 14h00 à 18h00  
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
- Samedi de 8h30 à 12h00

## Direction générale

Mme Isabelle THERY  
Permanences sur RDV le mercredi de 9h30 à 11h30 en Mairie.

## Police municipale

M Jean-Marie DEROLLEZ  
Tél. : 03 21 61 38 38

## Services Techniques

M Jean-François BOS  
Tél. : 03 21 61 38 40

## Numéro Azur Alerte incivilité

 **0 810 000 343**

Prix d'un appel local

## Crèche municipale "L'Orée du Jour"

Madame Sandrine Delva  
Rue des Champs  
Tél. : 03 21 26 64 30

## Bibliothèque

Maison des Associations (étage)  
• Lundi de 15h00 à 18h00  
• Mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
• Vendredi de 17h00 à 18h00  
• Samedi de 10h00 à 12h00

## Aide à domicile CIASFPA RADAM

426 rue des résistants  
62980 Noyelles-les-Vermelles  
Tél. : 03 21 61 14 93

## EHPAD les Héliantines

Avenue de Paris  
62980 Noyelles-les-Vermelles  
Tél. : 03 21 66 56 95  
Siège : 03 21 64 34 11

## Permanence des élus

Léon COPIN, Maire  
uniquement sur rendez-vous au  
03.21.61.38.38

## Bruno TRACHÉ

Adjoint à la culture, aux fêtes, aux relations avec les associations et à la communication  
Mercredi de 16h00 à 18h00

## Philippe BOULERT

Adjoint à la sécurité publique, à la circulation, au cadre de vie, à la vie quotidienne et au développement durable  
Vendredi de 18h00 à 19h30

## Françoise BRENNER

Adjointe aux finances, à l'emploi et aux relations avec le personnel  
Mardi de 18h00 à 19h00

## André PRUVOST

Adjoint au sport et aux travaux  
Jeudi de 17h00 à 19h00

## Marie-France BOCQUET

Adjointe à l'éducation, à l'enseignement, à la petite enfance et à la jeunesse  
Mercredi de 14h00 à 15h00

# Etat civil 2015

second trimestre

## Naissances

BARBIEUX Elisa le 27 FEVRIER à BEUVRY  
GOLAZ SORDET Yan le 22 JUIN à BEUVRY  
JOSEPH Romain le 11 JUIN à LIEVIN  
MICHALAK Eline le 7 MARS à LENS  
PRATTE Hugo le 14 MARS à LENS  
PELE Chloé le 9 FEVRIER à LENS

## Mariages

CORBANIE Ludovic et DELROISSE Sylvie  
le 13 MARS  
BERDIN David et LHERMITE Christelle  
le 20 JUIN

## Décès

DAILLES Jacqueline le 15 JANVIER à l'EHPAD  
DECHERF Marcel le 18 JANVIER à l'EHPAD  
DELVALLEE Clémentine le 09 FEVRIER à LIEVIN  
NORMAND André le 23 FEVRIER  
à BRUAY LA BUISSIÈRE  
MASTIN Bernard le 04 MARS à BETHUNE  
STASIK Hedwige le 23 JUIN à l'EHPAD



**DIMANCHE  
11 OCTOBRE**

---

**12 KM ENTRE  
NOYELLES ET  
VERMELLES**

---

**DÉPART 9H00  
SALLE DES SPORTS**

---

**INSCRIPTION  
PAYANTE**

---

**RENSEIGNEMENTS**

**03.21.54.74.34**

**[m.jazdzweski@noyelleslesvermelles.fr](mailto:m.jazdzweski@noyelleslesvermelles.fr)**

**1<sup>ÈRE</sup> EDITION  
LES FOULÉES NOYELLOISES  
NOYELLES-LES-VERMELLES**